

# Concours

## LeadAction|Breast Cancer du Sein

<p><b>DATES LIMITES</b></p> <p><b>Soumission de l'avis d'intention :</b> <b>18 mars 2019, 16 h 30</b></p> <p><b>Soumission de la demande complète :</b> <b>20 juin 2019, 16 h 30</b></p>	<p>Pour toute question concernant :</p> <p><b>IRICoR et le Concours</b></p> <p><b>Audrey Segret</b> Gestionnaire de projets <a href="mailto:audrey.segret@umontreal.ca">audrey.segret@umontreal.ca</a></p> <hr/> <p>Pour toute question concernant :</p> <p><b>Fondation cancer du sein du Québec</b></p> <p><b>Jida El Hajjar</b> Vice-présidente, investissements et promotion de la santé <a href="mailto:jelhajjar@rubanrose.org">jelhajjar@rubanrose.org</a></p>
--	---

### PROMOTEURS DU CONCOURS ET CONTEXTE

Pôle de maturation de projets en découverte de médicaments, **IRICoR** est un organisme à but non lucratif basé à l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie (IRIC) de l'Université de Montréal. Le mandat d'IRICoR est d'accélérer la découverte, le développement et la commercialisation de nouvelles thérapies en cancer, immunothérapie et domaines connexes. Depuis 2008, IRICoR allie avec succès expertises d'affaires et recherche de pointe selon les standards de l'industrie. IRICoR investit et soutient des projets sélectionnés particulièrement novateurs assurant une transition efficace de la recherche fondamentale en nouvelles thérapies novatrices, par le biais de partenariats de codéveloppement avec l'industrie biopharmaceutique ou de création d'entreprises dérivées. IRICoR donne ainsi accès à des projets sélectionnés du milieu académique et de l'industrie, à son réseau d'experts et d'infrastructures de pointe en découverte de médicaments incluant un des plus grands groupes de chimie médicinale en milieu académique au Canada. Les sources de financement majeures d'IRICoR pour la période de 2018 à 2023 proviennent du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche (CECR) du gouvernement canadien, des programmes du Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI, précédemment le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation - MESI) du gouvernement du Québec et des partenariats collaboratifs avec l'industrie biopharmaceutique.

Le Concours LeadAction|Breast Cancer du Sein (le « Concours ») cadre parfaitement avec la mission d'IRICoR. Il permet au Centre de continuer à bâtir un portefeuille de projets porteurs en découverte de médicaments en oncologie et immuno-oncologie dans le domaine du cancer du sein; ces projets pouvant provenir du Canada et de l'international. Ce Concours sera mené en partenariat avec la Fondation cancer du sein du Québec, un joueur clé au Québec.

La **Fondation cancer du sein du Québec** est le seul organisme philanthropique qui s'assure que les retombées de ses investissements en recherche dans la lutte au cancer du sein sont faits au Québec. Elle s'impose comme véritable accélérateur scientifique. Depuis plus de 24 ans, la Fondation a investi plus de 46 millions de dollars dans sa mission, dont 30,5 millions qui ont été distribués dans la province au profit d'une recherche de pointe. La Fondation s'active à améliorer le taux de survie et la qualité de vie des personnes atteintes du cancer du sein, tout en continuant à défendre le droit des personnes atteintes d'avoir accès aux soins et traitements les plus avancés, d'être informées et d'être soutenues financièrement et psychologiquement. La Fondation travaille de concert avec l'ensemble des acteurs dans les milieux scientifiques, médicaux et gouvernementaux en vue de favoriser l'émergence des meilleures pratiques et maximiser les retombées de chaque dollar investi au Québec. Cette dynamique collaborative favorise les partenariats avec des institutions reconnues internationalement pour leur expertise en cancer du sein, créant ainsi des leviers financiers importants pour soutenir le développement de la recherche et de nouvelles thérapies, avec l'objectif de rendre accessible plus rapidement l'innovation scientifique, technologique et médicale aux patients du Québec. Les fonds amassés sont également investis dans le développement de programmes de soutien, d'éducation et de sensibilisation. La Fondation, en collaboration avec ses partenaires, compte à son actif de nombreuses avancées qui ont changé les pratiques médicales, permis des avancées scientifiques importantes et qui ont eu un impact direct sur la qualité de vie et le taux de survie des patients.

En conformité avec leurs stratégies organisationnelles respectives, et dans une démarche de développer et valoriser l'excellence scientifique de la recherche en cancer du sein, vers la commercialisation de solutions thérapeutiques novatrices, IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec (« Promoteurs »), sont fiers d'annoncer le lancement du Concours LeadAction|Breast Cancer du Sein (le « Concours »).

### **ADMISSIBILITÉ DU PROJET ET DES CANDIDATS ET CANDIDATES**

L'objectif principal de ce Concours est de subventionner les projets de recherche en cancer du sein menés par des scientifiques chevronnés du Québec et du reste du Canada. Ces projets devront viser au développement de nouvelles thérapies hautement novatrices, à fort potentiel commercial, ouvrant à plus long terme, la voie vers la prochaine génération de traitements accessibles aux patients.

## ADMISSIBILITÉ DU PROJET

### Objectifs du Concours

Les projets sélectionnés devront répondre à un besoin médical clairement identifié en **cancer du sein** et devront ouvrir la voie à de nouveaux traitements innovants qui pourraient avoir un impact significatif chez les patients, pour ainsi maximiser les retombées socio-économiques tant au Québec qu'au reste du Canada.

Les projets éligibles peuvent porter sur le développement de petites molécules ou de biothérapies (anticorps, virus oncolytiques, produits cellulaires tels que les cellules souches ou cellules T, peptides synthétiques, approches basées sur l'utilisation de l'acide ribonucléique (ARN), etc.). Cette liste est non exhaustive.

**Le Concours vise à promouvoir des projets de recherche translationnelle débutant à l'une des phases/étapes suivantes :**

- **Transition de hits à têtes de série;**
- **Optimisation de têtes de série;**
- **Études précliniques.**

Voici quelques exemples d'activités finançables de ces différentes phases/étapes :

- **Transition de hits à têtes de série/Optimisation de têtes de série :**
  - Conception de nouveaux analogues basés sur les séries de composés « hits »;
  - Étude de relations structure-activité;
  - Optimisation des composés sélectifs visant une meilleure efficacité et réduction des activités hors cible;
  - Etc.
- **Études précliniques :**
  - Évaluation *in vivo* des candidats médicaments;
  - Caractérisation des candidats médicaments (pharmacologie, pharmacocinétique, toxicologie, ADME);
  - Aspects pharmaceutiques (ex : formulation initiale, production de matériel préclinique);
  - Identification des doses cliniques;
  - Etc.

Veillez noter que dans le cadre du Concours, le(s) candidat(e)(s), qui souhaite(nt) recourir à des plateformes de découverte de médicaments, sont invité(e)(s) à se référer à celles de [l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie \(IRIC\)-Université de Montréal \(UdeM\)](#). Sous réserve d'indisponibilité ou d'un manque de pertinence des plateformes de l'IRIC avec un projet soumis, le(s) candidat(e)(s) sont invité(e)(s) à prendre connaissance des autres plateformes faisant partie du réseau d'IRICoR, soit :

- [La plateforme de biopharmacie de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal \(UdeM\);](#)
- [Le Centre de Recherche sur le Cancer Goodman \(GRGC\) – Université McGill;](#)

- [L'Institut de recherche du Centre Universitaire de Santé McGill \(RI-MUHC\);](#)
- [L'Institut de pharmacologie de Sherbrooke \(IPS\);](#)
- [Le Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal \(CRCHUM\);](#)
- [Le Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval;](#)
- [Le Centre de recherche – Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec;](#)
- [Le MILA-Institut québécois d'intelligence artificielle;](#)
- [Le Lunenfeld-Tanenbaum Research Institute – Mount Sinai Hospital \(Toronto\).](#)

Des références additionnelles peuvent être données par IRICoR sur demande.

**NOTE : Veuillez noter que les services de plateformes facilitent et accélèrent le développement de petites molécules ou de biothérapies. L'expertise d'un laboratoire ne peut donc pas se substituer aux services proposés par des plateformes spécialisées de découverte de médicaments.**

## ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS ET CANDIDATES

### Conditions

La personne titulaire de l'octroi sera un chercheur ou une chercheuse universitaire ou encore un chercheur universitaire clinicien ou une chercheuse universitaire clinicienne provenant d'un établissement, centre, institut de recherche ou département (ci-après « Établissement ») rattaché à une université du Québec ou du reste du Canada.

Dans le cadre de ce Concours, les personnes en formation postdoctorale ne sont pas admissibles en tant que chercheur principal ou chercheuse principale.

L'Établissement gestionnaire de l'octroi sera l'Établissement employeur de la personne titulaire de l'octroi.

### **Structure de l'équipe de recherche**

**L'équipe de recherche doit être constituée d'un (1) chercheur principal ou d'une (1) chercheuse principale.**

Le chercheur principal ou la chercheuse principale représentera le projet, assumera la gestion de la demande et de la direction scientifique interne du projet.

En plus des autres membres de leurs équipes (étudiants et étudiantes de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, stagiaires de recherche postdoctorale, associés ou associées de recherche ou de coordination, techniciens ou techniciennes de recherche, assistants ou assistantes de recherche), les équipes de recherche sont encouragées à inclure des chercheurs et des chercheuses nouvellement recruté(e)(s) (junior 1), de jeunes chercheurs d'expérience ou des jeunes chercheuses d'expérience

	<p>(junior 2) ou des chercheurs et des chercheuses d'expérience (senior).</p> <p><b>Selon les besoins du projet, le chercheur principal ou la chercheuse principale pourra compléter son équipe par l'addition de collaborateurs provenant du Canada ou de l'international. Aucun minimum ou maximum n'est requis.</b></p> <p><b><u>NOTE : Si le chercheur principal ou la chercheuse principale est rattaché(e) à un Établissement localisé dans une des provinces du Canada HORS Québec, le chercheur principal ou la chercheuse principale se devra alors d'intégrer un collaborateur ou une collaboratrice rattaché(e) à un Établissement localisé au Québec.</u></b></p> <p>Le collaborateur ou la collaboratrice provenant du Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proviendra d'un Établissement rattaché à une université localisée au Québec ou dans le reste du Canada;</li> <li>• Devra être membre du corps professoral d'une université canadienne;</li> <li>• Contribuera de façon significative ou apportera une expertise spécifique au projet de recherche faisant l'objet de la demande de financement;</li> <li>• Pourrait gérer une partie des fonds éventuellement octroyés, suite à une entente avec l'Établissement gestionnaire.</li> </ul>
<p><b>Ordre professionnel pour les chercheurs universitaires cliniciens ou chercheuses universitaires cliniciennes au Canada</b></p>	<p>Les personnes ayant le statut de chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne devront faire la preuve qu'elles sont inscrites au tableau de l'ordre professionnel les régissant au Canada, qu'elles disposent du droit de pratique au Canada et qu'elles possèdent une assurance professionnelle.</p>
<p><b>Multiples demandes</b></p>	<p>Un chercheur ou une chercheuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne peut soumettre qu'un seul projet à titre de chercheur principal ou de chercheuse principale dans le cadre de ce Concours; et</li> <li>• Peut participer à un maximum de deux (2) projets en tant que collaborateur ou collaboratrice.</li> </ul> <p>Un chercheur ou une chercheuse peut donc participer à un maximum de trois (3) projets dans le cadre de ce Concours.</p>
<p><b>Codes d'éthique en recherche et politiques institutionnelles</b></p>	<p>Le chercheur principal ou la chercheuse principale doit faire évaluer son projet sur le plan de l'éthique et obtenir les approbations des comités d'éthique de la recherche concernés avant que la recherche du projet financé ne soit entreprise.</p> <p>Il demeure de la responsabilité du chercheur principal ou de la chercheuse principale d'obtenir la certification nécessaire au projet et de la communiquer aux services concernés de son Établissement.</p> <p>Il demeure de la responsabilité du chercheur principal ou de la chercheuse principale, et des collaborateurs ou des collaboratrices</p>

de respecter les règles et politiques institutionnelles de leurs établissements.

## DOCUMENTS EXIGÉS – AVIS D'INTENTION

IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec assurent la gestion de ce Concours.

**Veillez noter que si le dossier est rédigé en français, IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec pourront demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'évaluation.**

Toute correspondance avec IRICoR ou la Fondation cancer du sein du Québec peut être faite en français ou en anglais.

### Transmission des documents :

Les documents décrits ci-dessous doivent être envoyés par courriel à Audrey Segret, gestionnaire de projets chez IRICoR ([audrey.segret@umontreal.ca](mailto:audrey.segret@umontreal.ca)).

**Tout document ou formulaire manquant ou non conforme aux règles du Concours, aux dates et heures limites indiquées, entraînera la non-admissibilité du dossier et sera automatiquement rejeté. Aucune prolongation ne sera permise.**

Tous les documents devront être colligés en un (1) seul document PDF. Le CV du chercheur principal ou de la chercheuse principale, **incluant les contributions détaillées**, devra faire partie de ce document PDF.

La date et l'heure de la transmission du courriel font foi de la date et de l'heure du dépôt des documents.

### Chercheur principal ou chercheuse principale

### L'avis d'intention doit être soumis par le chercheur principal ou la chercheuse principale responsable du projet et doit inclure :

- Formulaire de l'avis d'intention;
- CV format libre (dernière mise à jour entre juin 2016 et la date limite du Concours);
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2016 et la date limite du Concours);
- Lettre d'appui de l'unité de valorisation universitaire (ou toute autre entité équivalente) à laquelle le chercheur ou la chercheuse principale est rattaché(e) indiquant avoir été mise au courant de la soumission.

Seuls les chercheurs et les chercheuses dont les avis d'intention auront été jugés admissibles seront invités à soumettre une demande complète (voir la Section « Évaluation »).

IRICoR acheminera par courriel une confirmation de l'acceptation ou du refus de l'avis d'intention de chacun des candidats et des candidates.

## DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE

### Transmission des documents :

Les documents décrits ci-dessous doivent être envoyés par courriel à Audrey Segret ([audrey.segret@umontreal.ca](mailto:audrey.segret@umontreal.ca)), gestionnaire de projets chez IRICoR.

**Tout document ou formulaire manquant ou non conforme aux règles du Concours, aux dates et heures limites indiquées, entraînera la non-admissibilité du dossier et sera automatiquement rejeté. Aucune prolongation ne sera permise.**

Tous les documents devront être colligés un (1) seul document PDF. Les CV de tous les chercheurs, **incluant les contributions détaillées**, devront être insérés les uns à la suite des autres dans ce document PDF.

La date et l'heure de la transmission du courriel font foi de la date et de l'heure du dépôt des documents.

**Chercheur principal ou chercheuse principale**

**La demande complète doit être soumise par le chercheur principal ou la chercheuse principale de l'Établissement gestionnaire et doit inclure :**

- Formulaire de demande complète;
- CV format libre (dernière mise à jour entre juin 2016 et la date limite du Concours);
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2016 et la date limite du Concours);
- Lettre d'appui de la direction de l'Établissement ou du département universitaire où s'effectuera la recherche du chercheur principal ou de la chercheuse principale précisant l'engagement à soutenir le chercheur principal ou la chercheuse principale et le projet;
- Pour un clinicien ou une clinicienne : une lettre de la direction du département clinique ou du doyen ou de la doyenne de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche;
- Soumission présentant les coûts associés aux services provenant des plateformes de découverte de médicaments.

**Collaborateurs ou collaboratrices**

- CV format libre (dernière mise à jour entre juin 2016 et la date limite du Concours);
- Contributions détaillées (dernière mise à jour entre juin 2016 et la date limite du Concours);
- Lettre d'appui de la direction de l'Établissement ou du département universitaire où s'effectuera la recherche du collaborateur ou de la collaboratrice, s'il y a lieu;
- Pour un clinicien ou une clinicienne : une lettre de la direction du département clinique ou du doyen ou de la doyenne de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche.

**LIEU DE RECHERCHE**

**Choix du lieu de recherche du chercheur principal ou de la chercheuse principale**

Une institution du secteur public ou parapublic, excluant les compagnies privées.

<b>Changement du lieu de recherche</b>	<p>IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec s’attendent à ce que, pour toute la durée de la subvention octroyée, la personne titulaire de l’octroi mène son projet dans l’Établissement ou dans l’université ayant endossé sa demande.</p> <p>La personne titulaire de l’octroi désirant changer de lieu de recherche doit en faire la demande par une lettre officielle par courriel à IRICoR. Cette demande fera état des raisons du changement et décrira toutes les conséquences possibles sur son projet de recherche.</p> <p>Les autorités de l’université ou de l’Établissement doivent également approuver ce changement en avisant IRICoR par écrit.</p> <p>La direction du nouveau centre de recherche doit également aviser IRICoR par écrit qu’elle accepte d’accueillir la personne et qu’elle accepte les règles et conditions du Concours LeadAction Breast Cancer du Sein ainsi que l’entente de financement signées par les parties contractantes.</p>
<b>Choix du lieu de recherche du collaborateur ou de la collaboratrice</b>	<p>Une institution du secteur public ou parapublic, excluant les compagnies privées.</p>

## DURÉE DE LA SUBVENTION

<b>Durée</b>	Trois (3) années, non renouvelable
<b>Date d’entrée en vigueur</b>	Octobre 2019

## MONTANT DE LA SUBVENTION

<b>Montant</b>	<p>Le budget total du Concours est de 3 M\$ (50% IRICoR – 50% Fondation cancer du sein du Québec).</p> <p><u>Les activités de transition de hits à têtes de série et/ou d’optimisation de têtes de série, bénéficieront d’un montant maximum pour ce Concours de 250 000 \$ par année.</u></p> <p><u>Les activités de recherche préclinique bénéficieront d’un montant maximum pour ce Concours de 500 000 \$ par année.</u></p> <p><u>NOTE : Le montant maximal octroyé dans le cadre de ce Concours est de 1 500 000 \$ par projet pour 3 ans.</u></p> <p><u>NOTE : Les fonds alloués devront être dépensés au Canada. Pour chacun des projets financés, 50% des fonds alloués devront être dédiés à des activités de découverte de médicaments réalisées au Québec.</u></p> <p>L’Établissement gestionnaire s’assurera du transfert de fonds au besoin.</p> <p>Les fonds de contrepartie (cofinancement) ne sont pas une obligation.</p> <p>Le versement des fonds pour la seconde et la troisième année de financement ne sera possible qu’après évaluation et validation par le Comité d’évaluation LeadAction Breast Cancer du Sein des livrables obtenus (voir Section « Évaluation » pour plus de détails).</p>
----------------	---

À noter qu'au terme du financement accordé dans le cadre du Concours, IRICoR pourrait poursuivre l'investissement dans certains projets selon leur progression et les livrables atteints.

**Frais indirects de recherche**

Les montants octroyés dans le cadre de ce Concours ne couvrent pas les frais indirects de recherche des Établissements.

**DÉPENSES ADMISSIBLES**

**Dépenses admissibles au concours**

- Bourses, compléments de bourses et appui salarial (le cas échéant) aux étudiants et étudiantes de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle et aux stagiaires de recherche postdoctorale;
- Rémunération et avantages sociaux d'associés ou d'associées de recherche ou de coordination, de techniciens ou techniciennes de recherche, d'assistants ou d'assistantes de recherche;
- Matériel de recherche (incluant achat et hébergement d'animaux) et toute autre dépense exigée aux fins de la réalisation du projet de recherche et justifiée dans la demande;
- Frais liés à l'utilisation de plateformes de découverte de médicaments (milieu académique ou privé au Canada);
- Frais de déplacement et de séjour dans le cadre du projet financé (jusqu'à 1% du budget total);
- Frais reliés à l'acquisition de matériel biologique provenant de biobanques (jusqu'à 1% du budget total);
- Dépenses relatives à la protection de la propriété intellectuelle (frais de dépôt et de poursuite de brevet, frais de licences, frais d'agent de brevet).

**Dépenses non admissibles au concours**

- Rémunération des chercheurs principaux et chercheuses principales, ainsi que des collaborateurs et collaboratrices;
- Achat d'équipements, frais de location (ou achat) de locaux;
- Participation à des conférences et congrès;
- Frais d'organisation d'activités de mobilisation des connaissances;
- Les activités de recherche ayant déjà fait l'objet d'un financement ne seront pas financées si un octroi a déjà été accordé.

**ÉVALUATION**

**Avis d'intention**

L'avis d'intention servira à établir l'admissibilité des chercheurs principaux et chercheuses principales. Il permettra également aux Promoteurs du Concours d'évaluer l'admissibilité administrative et scientifique de la demande de subvention en fonction des objectifs du Concours.

L'avis d'intention permettra aux Promoteurs de constituer le Comité d'évaluation LeadAction|Breast Cancer du Sein (voir ci-dessous pour détails). La Présidente du Comité d'évaluation LeadAction|Breast Cancer du Sein validera l'admissibilité des membres évaluateurs retenus.

	<p>Seuls les candidats et candidates dont les avis d'intention auront été considérés comme admissibles seront invité(e)s, par un courriel d'IRICoR, à soumettre une demande complète.</p>
<b>Demande complète</b>	<p>Le chercheur principal ou la chercheuse principale de la demande de subvention, ainsi que l'Établissement gestionnaire, devront rester les mêmes que ceux inclus dans l'avis d'intention.</p> <p>La modification ou l'ajout de collaborateurs ou collaboratrices sera permis.</p>
<b>Comité d'évaluation LeadAction Breast Cancer du Sein</b>	<p>L'évaluation des demandes complètes se fera par le Comité d'évaluation LeadAction Breast Cancer du Sein (ci-après, le « Comité ») en séance plénière.</p> <p>Le Comité sera composé d'experts indépendants tant scientifiques que de l'industrie en cancer du sein.</p> <p>Les experts scientifiques qui siégeront sur ce Comité proviendront des milieux académiques et cliniques du Canada et de l'international.</p> <p>Les membres experts de l'industrie proviendront du Canada et de l'international et des milieux suivants : finances, industrie biopharmaceutique, développement des affaires et entrepreneuriat.</p> <p>La sélection de tous les membres du Comité se fera en conformité selon les politiques et directives sur les conflits d'intérêts d'IRICoR.</p> <p>Tous les projets évalués par le Comité seront traités en toute confidentialité, conformément aux politiques d'IRICoR et de la Fondation cancer du sein du Québec.</p> <p>Les membres du Comité seront aussi amenés à évaluer les projets au terme de la première et de la seconde année d'investissement.</p>
<b>Critères d'évaluation de la demande complète</b>	<p>Les demandes complètes seront évaluées selon des critères bien définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Positionnement du projet et excellence scientifique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contexte, résultats préliminaires et pertinence de la problématique;</li> <li>○ Clarté des objectifs scientifiques;</li> <li>○ Caractère innovant;</li> <li>○ Stade de développement du projet à financer;</li> <li>○ Degré de lien entre la cible et l'application clinique visée.</li> </ul> </li> <li>• <b>Faisabilité scientifique et technique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Qualité de la méthodologie de recherche appliquée;</li> <li>○ Pertinence des plateformes technologiques utilisées dans le projet;</li> <li>○ Identification des risques et plan de mitigation;</li> <li>○ Jalons/livrables attendus : spécifiques, mesurables, réalistes et à durée déterminée.</li> </ul> </li> <li>• <b>Expérience et expertise de l'équipe de recherche :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisations et niveau scientifique de l'équipe de recherche (rayonnement au niveau canadien et/ou international, etc.);</li> <li>○ Implication de chercheurs ou de chercheuses en début de carrière (Junior 1 et Junior 2) (un atout).</li> </ul> </li> <li>• <b>Potentiel commercial :</b></li> </ul>

- Capacité à répondre à un besoin médical non comblé ;
- Opportunité d'affaires/taille du marché;
- Démarches déjà engagées auprès de partenaires privés potentiels.
- **Environnement compétitif et propriété intellectuelle :**
  - Avantage compétitif (direct et indirect) du projet;
  - État de la propriété intellectuelle, si déjà existante;
  - Potentiel de générer de la nouvelle propriété intellectuelle.
- **Budget détaillé :**
  - Justification du budget demandé en adéquation avec le projet proposé;
  - Levier financier (si applicable).

À noter que les chercheurs ou les chercheuses seront accompagné(e)(s) par les Promoteurs afin de bien arrimer le projet et la stratégie de commercialisation potentielle de celui-ci au regard des objectifs du Concours.

## GESTION DE L'OCTROI ET MOBILISATION DES CONNAISSANCES

### Conditions de libération des fonds alloués

Lors d'une décision positive de financement, le chercheur principal ou la chercheuse principale recevra une lettre d'octroi avec copie au bureau de la recherche de l'Établissement gestionnaire, au nom d'IRICoR et de la Fondation cancer du sein du Québec. La lettre d'octroi présentera les conditions spécifiques à l'octroi ainsi que le plan du projet, tel qu'approuvé/modifié par le Comité. Le chercheur principal ou la chercheuse principale aura alors deux (2) semaines maximum pour accepter ou refuser la subvention aux conditions énoncées.

Une entente de financement, entre IRICoR, la Fondation cancer du sein du Québec, l'Établissement du récipiendaire du Concours et les institutions affiliées aux collaborateurs, devra également être signée avant la libération des fonds.

Si, dans un délai de trois (3) mois, les conditions de fonds alloués ne sont pas remplies (acceptation de la subvention par le chercheur ou la chercheuse et signature de l'entente de financement), IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec se réservent le droit d'annuler l'octroi accordé.

La libération des fonds durant les deux années de financement du Concours est conditionnelle à la remise des rapports requis dans le cadre de ce Concours (voir la section Gestion de l'octroi par les Promoteurs et dépôt des rapports).

### Gestion de l'octroi par les Promoteurs et dépôt des rapports

Dès la libération des fonds, une réunion officielle de lancement du projet sera organisée entre l'équipe de recherche et IRICoR.

Le suivi des projets sera assuré par l'entremise de rencontres entre IRICoR et l'équipe de recherche aux quatre (4) mois tout au long de la période de l'octroi.

Des rapports annuels d'avancement scientifique et financier seront à compléter aux échéances convenues.

Après la 1<sup>e</sup> année de financement, si le projet n'atteint pas les jalons attendus, en accord avec les recommandations du Comité, IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec se réservent le droit, dans un délai d'un (1) mois

suite à la réception du rapport, de réduire ou de mettre fin au financement accordé pour la 2<sup>e</sup> année du projet.

Après la 2<sup>e</sup> année de financement, si le projet n'atteint pas les jalons attendus, en accord avec les recommandations du Comité, IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec se réservent le droit, dans un délai d'un (1) mois suite à la réception du rapport, de réduire ou de mettre fin au financement accordé pour la 3<sup>e</sup> année du projet.

Suite à l'approbation des rapports par le Comité, 85% des fonds alloués pour la 3<sup>e</sup> année de financement par IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec seront versés.

En acceptant son octroi, le chercheur s'engage à fournir, dans un délai de trois (3) mois après la fin des fonds alloués, soit aux termes des trois (3) années de financement, un rapport scientifique final et un rapport financier final. Sans réception de ces deux rapports, IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec se réservent le droit de ne pas libérer le dernier versement (15% restant des fonds alloués).

Veillez noter que les chercheurs et chercheuses se voyant octroyer un financement pourront bénéficier de l'expertise reconnue d'IRICoR en gestion de projet par étapes jalons et en suivi stratégique de la propriété intellectuelle tout au long du projet.

**Propriété intellectuelle (PI) et partage de revenus provenant de la commercialisation**

Il n'est pas obligatoire de détenir des brevets ou demandes de brevet pour pouvoir soumettre un projet à ce Concours.

Le Background IP (BIP), incluant tout savoir-faire développé par un Établissement et requis pour le bon déroulement du projet, demeurera propriété de l'Établissement. IRICoR et les participants (équipes de recherche et leurs Établissements d'affiliation) aux projets financés devront avoir accès à ce BIP pour l'unique fin du développement du projet.

Quant à la PI générée en cours de projet (Foreground IP (FIP)), la PI générée par l'Établissement au sein duquel travaille(nt) le(s) chercheur(s) impliqué(s) ou les chercheuse(s) impliquée(s) sera propriété de cet Établissement et sera régie par la politique sur la PI ayant cours dans cet Établissement. La PI générée par plusieurs Établissements constituera de la PI conjointe au prorata de la contribution inventive de chaque Établissement.

Des ententes de financement seront conclues entre IRICoR et les Établissements, permettant ainsi d'intégrer les politiques et pratiques en PI de chaque Établissement impliqué dans le projet et de mandater IRICoR comme agent de commercialisation en collaboration avec l'unité de valorisation reconnue par l'Établissement (ou toute autre entité équivalente).

Les projets qui auront atteint leurs étapes jalons bénéficieront du réseau d'affaires d'IRICoR facilitant ainsi leur commercialisation.

Les termes de partage de revenus potentiels, entre les Établissements impliqués, IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec, seront négociés au cas par cas selon les projets financés et seront conformes aux règles pertinentes du Guide du Programme des CECR qui régit des fonds d'IRICoR et aux politiques de propriété intellectuelle de la Fondation cancer du sein du Québec.

<b>Publications par les chercheurs et chercheuses</b>	<p>Les récipiendaires de l’octroi s’engagent à remercier/reconnaître la contribution d’IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec dans chaque publication scientifique ou électronique qui présentera les résultats obtenus à partir des travaux subventionnés par IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec.</p> <p>Les récipiendaires de l’octroi s’engagent à informer IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec de toute publication scientifique ou électronique.</p>
<b>Diffusion et utilisation des résultats par les Promoteurs du Concours</b>	<p>Les récipiendaires de l’octroi s’engagent à autoriser les Promoteurs à utiliser les rapports et les résultats de recherche ayant fait l’objet d’une diffusion publique par le chercheur ou la chercheuse (dans le cadre d’une publication scientifique ou électronique, d’une conférence, d’un colloque ou autre), notamment à des fins de reproduction, de traduction, d’exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, de même que toute autre forme d’utilisation. Cette utilisation doit être faite dans le respect du droit d’auteur et uniquement à des fins non commerciales.</p>
<b>Mobilisation des connaissances par les chercheurs et chercheuses</b>	<p>Les Promoteurs encouragent les récipiendaires d’un octroi à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) au sein des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes.</p>

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

En transmettant sa demande, **le chercheur ou la chercheuse** s’engage, entre autres, à :

- Respecter les règles régissant les activités d’IRICoR, telles qu’énoncées dans le Guide du Programme des CECR;
- Respecter les règles de la Fondation cancer du sein du Québec;
- Respecter l’ensemble des conditions et exigences décrites dans les règles du Concours et les formulaires;
- Transmettre, à la demande d’IRICoR ou de la Fondation cancer du sein du Québec, certains documents additionnels ayant trait à l’utilisation de la subvention;
- Obtenir la certification nécessaire au projet et à la communiquer aux services concernés de son Établissement avant de débiter le projet;
- Autoriser IRICoR et la Fondation cancer du sein du Québec à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier, sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

## ENGAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE

Tout établissement qui héberge le chercheur principal ou la chercheuse principale, les collaborateurs ou les collaboratrices, est tenu de fournir l’équipement de base, les installations de recherche et les services administratifs nécessaires à la réalisation du projet de recherche.

## ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Étapes	Période	Dates
Lancement du Concours	N/A	4 février 2019
Date limite pour soumettre un avis d'intention	6 semaines	18 mars 2019
Invitation à soumettre une demande complète	4 semaines	17 avril 2019
Date limite pour soumettre une demande complète	9 semaines	20 juin 2019
Évaluation par le Comité		Septembre 2019
Annonce des résultats		Octobre 2019